d'empêcher la propagation de son secret mais à condition de recevoir des dommages-intérêts.

Je lui ai demandé de justifier que ses procédés ne passeraient pas l'Angleterre ; cet inventeur m'a déclaré alors qu'il verrait ce qu'il aurait à faire ; il ne s'engagea rien, d'ailleurs.

Je n'ai plus, dès lors, entendu parler de M. Turpin et j'ai su qu'il négociait avec le gouvernement italien.

En 1889, M. Turpin a envoyé une dénonciation qui n'a pas paru susceptible d'être accueillie par la justice.

L'année dernière, M. Turpin a fait demander au ministère de la guerre par un avocat à la cour d'appel de Paris d'examiner les revendications qu'il avait à faire contre l'administration de la guerre, prétendant lui-même avoir éprouvé un dommage.

Une commission fut nommée ; elle était composée des généraux Ladvocat, Nismes et d'un membre du corps du contrôle.

Après avoir examiné les réclamations de M. Turpin, elle conclut à l'unanimité qu'il ne lui était rien dû ; je communiquai cette décision au contrôle du ministère et au conseil du ministère qui en confirmèrent les conclusions.

C'est alors que M. Turpin, modifiant son attitude, demande des poursuites contre M. Tripone; je nommai immédiatement une commission spéciale, décidé que j'étais à mettre en mouvement la justice, si les faits étaient prouvés, mais M. Tripone, entendu, fournit des réponses satisfaisantes.

Quant à Turpin, il se déroba, disant qu'il réservait ses preuves pour les tribunaux.

Ceci se passait au commencement de 1891.

Ces jours derniers paraissait le livre de M. Turpin et c'est en vertu de la loi de 1886 sur l'espionnage qu'il était arrêté, ainsi que M. Tripone, afin que la justice pût avoir sur cette affaire tous les renseignements possibles. (Mouvements divers. Rires ironiques sur quelques bancs.)

M. DE CASSAGNAC. — L'arrestation ne me paraît pas parfaitement motivée. (Bruit.)

M. DE FREYCINET. — Ce n'est pas à moi à vous dire les motifs exacts de l'arrestation de M. Turpin.

M. DE CASSAGNAC. — Je parle des deux ; cela, je le répète, ne me paraît pas clair. (Nouveaux bruits.)

M. DE FREYCINET. — Je ne puis en dire davantage : la justice est saisie, elle ira jusqu'au bout ; pour moi je suis tenu à la plus grande réserve (très bien sur quelques bancs), mais ce que je puis dire maintenant, c'est que rien n'est venu jusqu'ici confirmer que des documents aient été volés au ministère de la guerre.

Entre les plans publiés par M. Turpin et ceux du ministère de la guerre, il y a des divergences considérables; en tous cas, les plans exacts n'ont pas été publiés; la justice fera la lumière complète.

Quant aux officiers généraux incriminés, comme le général Mathieu, c'est un parfait honnête homme. (Très bien à droite). Rien ne me fera lui retirer ma confiance, je tiens à le couvrir absolument. (Très bien).

Si je me trompe, vous pourrez me traiter d'avance d'incapable et me dire complètement aveugle.

Quant à la mélinite, je dois vous dire que tous les gouvernements ont aujourd'hui une substance explosible ; mais à côté de la matière, il y a la façon de la faire partir et l'obus constitue aujourd'hui une véritable machine d'horlogerie; c'est là le véritable travail de l'artillerie française.

Depuis 1886, il fallut un travail de deux années qui a abouti à une série de procédés qui, ceux-là ne peuvent nous être dérobés; seuls, des généraux pourraient le faire, mais il n'y en a pas un qui en soit capable. (Très bien à droite).

Je tiens à rassurer l'opinion.

Ce que M. Turpin a pu donner ne peut en rien compromettre notre défense; nous sommes, je le répète, à l'abri de ce côté; la France est assurée d'un système d'armement qui, s'il ne nous assure pas, si vous le voulez, la suprématie, ne la rend au moins inférieure à aucune puissance.

Le livre de M. Turpin ne changera rien à notre sécurité; mais s'il n'a aucune portée, ce n'en est pas moins une tentative de livrer à l'étranger les secrets de notre défense.

Encore une fois, nous n'avons pas à nous alarmer de prétendues trahisons qui mettraient la défense nationale en péril, et l'armée française est toujours digne de l'attention du pays. (Quelques faibles applaudissements.)

L'incident est clos.

L'émotion causée par les déclarations de M. de Freycinet est très longue à se calmer; de toutes parts les commentaires vont leur train, et c'est au milieu du bruit des conversations que la Chambre reprend son ordre du jour.

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

M. FLOQUET. — La parole est à M. des Rotours sur l'ensemble des matières animales qui constituent la première section des tarifs.

DISCOURS DE M. DES ROTOURS

M. DES ROTOURS. — La Chambre a à remplir vis-à-vis de l'agriculture, un devoir d'autant plus impérieux que, tandis que l'industrie a des chambres de commerce et tout un système de défense, l'agriculture n'a qu'une représentation incomplètement organisée et se trouve forcément condamnée à l'isolement. (Très bien ! à droite.)

Le régime économique de 1881 a laissé l'agriculture sans défense contre la concurrence étrangère; la Chambre a été saisie de nombreuses protestations contre l'introduction, dans les traités de commerce, des viandes abattues, introduction qui a constitué des primes d'importation au profit de l'étranger, le jour où on a relevé les droits sur les viandes sur pied.

La commission propose l'exclusion du tarif minimum d'un certain nombre de produits agricoles, comme les céréales, le bétail et demande d'y comprendre un certain nombre d'autres produits: il faut savoir profiter de l'expérience: le mieux serait de laisser en dehors tous les produits agricoles.

On prometra encore à l'agriculture à défaut de tarifs des compensations; mais aux compensations législatives, elle préférera encore des tarifs modérés, mais réellement compensateurs. (Très bien ! très bien ! à droite.)

L'industrie elle-même a demandé qu'on vînt en aide à l'agriculture ; une nouvelle loi sur les sucres a été votée ; des droits ont été établis sur les céréales et le bétail.

Nous touchons à la date libératrice de 1892; il convient de donner satisfaction aux légitimes réclamations de l'agriculture; il faut savoir discerner dans les révolutions à prendre; frapper la laine, par exemple, sans frapper le lin et le coton, c'est créer de véritables primes d'importation pour ces derniers et ruiner ceux qu'on entend protéger.

Les droits sur les matières alimentaires sont des droits précaires, destinés à être suspendus si l'alimentation publique l'exige.

Pour que des droits compensateurs soient efficaces, ils doivent être étendus forcement aux produits agricoles non alimentaires. (Très bien, très bien à droite.)

M. Viger va demander de voter des droits sur le bétail, mais on se tromperait si on croyait ainsi donner une compensation suffisante à l'agriculture, il y a d'autres compensations nécessaires ; en 1830, le général Bugeaud, ce soldat laboureur, disait, alors qu'on proposait la suppression de la culture de la betterave, que l'agriculture de tout le pays était solidaire et qu'il ne fallait pas mesurer les cultures industrielles aux hectares qu'elles occupaient, alors qu'elles étaient nécessaires dans la dotation des assolements.

C'est très bien de protéger les marins et personne n'entend critiquer cette protection, mais les véritables parias du régime économique actuel, ce ne sont pas les marins, ce sont les cultivateurs. (Très bien, très bien à droite.)

Il n'y a point d'antagonisme entre l'agriculture et l'industrie. L'orateur demande des droits sur les textiles à une double condition qu'on établisse un relèvement correspondant sur les produits fabriqués et des restitutions à la sortie.

Le Drawback n'est pas ruineux pour le Trésor comme on l'a prétendu, et l'association de l'industrie française, société qui fait autorité, l'a accepté. M. Rouvier avait bien établi le drawback pour l'exportation des vêtements de travail; pourquoi ce système ne pourrait-il pas fonctionner pour les peaux ?

La commission protège toutes les industries, pourquoi ne protégerait-elle pas également tous les produits agricoles, non alimentaires.

M. DELAHAYE

M. DELAHAYE dit que la franchise des matières premières est en contradiction avec les projets de réformes sociales votés par la Chambre.

Il critique le rapport de M. Méline qu'il accuse de ne protéger que la grosse industrie, et il conclut qu'il votera les tarifs protecteurs des matières premières, et ceux qui touchent aux produits agricoles.

LES VOTES

La Chambre passe au vote sur le tableau A (tarifs d'entrée, 1re section, matières animales et animaux vivants.

Sont adoptés :

N. 1. Chevaux entiers ou hongres et juments, 30 fr.; poulains, 20 francs; mules et mulets, 5 francs; ânes et ânesses, 3 francs.

M. BORRIGLIONE développe un amendement tendant à remplacer le droit de 10 francs les 100 kilos par un droit de 5 francs.

Cris : A demain !

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

DEUX PROPOSITIONS

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu les deux propositions suivantes : La première de M. Lagrange ainsi conçue :

« Le décret du 14 septembre 1818 applicable aux mécaniciens, conducteurs et cochers, est applicable aux industries qui sont sous la dépendance de l'Etat, les départements ou les communes. »

L'autre de M. Laur, porte que, dans toutes les usines et manufactures, la durée du travail ne pourra dépasser dix heures.

MM. Lagrange et Laur demandent l'urgence.

M. RICARD. — Une circulaire envoyée aux chemins de fer dans ce sens a démontré qu'il était impossible d'appliquer ce décret aux mécaniciens et chauffeurs de chemins de fer.

La proposition de M. Lagrange sera examinée par la Commission du travail et on remédiera à cette défectuosité.

M. LAUR. — La loi de 1818 ne vise ni les mines, ni les chantiers, ni les autres industries. Pour la rendre pratiquable, nous vous proposons d'ajouter à la loi de 1848 : « Les usines, chantiers, administrations, omnibus et grands magasins. » Vous pouvez donc voter l'urgence et la discussion immédiate. Il y a une question de gravité exceptionnelle, voyez la situation de Paris aujourd'hui !

M. RICARD. — La commission est convoquée pour demain. Le rapport sera fait dans quelques jours.

Les propositions Lagrange et Laur sont renvoyées à la commission du travail.

La séance est levée à 6 h. 25.

SÉNAT

Séance du 25 mai

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à deux heures.

M. Godin dépose une proposition de loi sur les sociétés d'ouvriers et de patrons et d'ouvriers.

L'ordre du jour appelle la discussion des projets de loi portant règlement définitif des budgets de 1881, 1882, 1883.

M. BLAVIER. — L'exercice dépasse quatre milliards ; de graves irrégularités ont été commises ; il y a donc lieu de ne plus apporter de retards à ces règlements. (Très bien ! à droite.)

M. CAMESCASSE dépose le rapport sur le projet de loi relatif aux courses. Le règlement définitif des budgets de 1881, 82 et 83, est ensuite adopté.

Le projet de loi sur les sucres sera discuté demain.

Le Sénat adopte ensuite le projet de loi relatif aux conditions d'éligibilité aux conseils général et d'arrondissement, avec un amendement du général Billot qui déclare éligibles les généraux maintenus en activité comme ayant commandé en chef devant l'ennemi.

Séance demain.

La séance est levée à 4 h. 25.

NOUVELLES DU JOUR

L'affaire du secret de la fabrication de la mélinite dévoilée

Paris, 25 mai, 10 h. 45. — L'impression qui se dégage des déclarations de M. de Freycinet à la Chambre est très défavorable à Turpin ; son rôle semble très-louche.

Outre ses pourparlers avec l'Angleterre, il en avait entamé d'autres avec l'Italie; quant à Tripone son maintien en état d'arrestation paraît inexplicable; on parle de sa mise en liberté prochaine, à moins que le ministre de la guerre n'ait pas tout dit, ce qui est fort possible, vraisemblable même.

Tripone a-t-il servi d'intermédiaire à Turpin également pour l'Italie, voilà ce que le ministre ne dit pas.

Paris, 25 mai, 11 h. 15. — M. Savine a pu rentrer chez lui cette après-midi; des perquisitions ont été opérées ce soir, dit-on, chez la famille de Feuvrier père, à Neuilly.

Paris, 25 mai, 11 h. 45. — Turpin et Tripone ont été interrogés par M. Athalin, de 11 heures du matin à 6 heures du soir. Turpin est plus calme; cela serait dû à ce que M. Athalin lui aurait mis sous les yeux des pièces compromettantes établissant qu'il avait cherché à vendre ses procédés à l'étranger, alors qu'il était encore lié avec le ministère de la guerre.

Les résultats de l'instruction sont toujours tenus secrets. Mme Tripone n'a pas encore été autorisée à voir son mari.

La rentrée de M. Carnot à Paris

Paris, 25 mai. — M. Carnot, toujours suivi de MM. Constans et Barbey, est rentré ce matin à Paris.

Tous, y compris les journalistes, paraissaient exténués.

Il n'y avait que quelques fonctionnaires à la gare.

Insurrection dans la République argentine

Buenos-Ayres, 25 mai. — La tranquillité est complètement rétablie à Cordoba.

Vingt-cinq personnes ont été tuées pendant les troubles. La fusillade a duré onze heures.

Le tarif douanier

Paris, 25 mai. — Dans une de ses dernières réunions, la commission des douanes avait décidé de se concerter avec le gouvernement, avant la discussion publique, sur les points les plus contestés du tarif douanier.

C'est ainsi qu'elle a entendu aujourd'hui le ministre de l'agriculture sur certains tarifs de la catégorie des matières animales.

La commission a accepté, sur la demande de M. Develle, la suppression du tarif minimum de 50 fr. par tête de bœuf, mais elle a maintenu les autres droits sur les vaches, génisses, taurillons, porcs et moutons.

Le rapport de M. Arène sur les métaux, autres que le fer, a ensuite été adopté.

Les pensions des marins

Paris, 25 mai. — Aujourd'hui a été distribuée aux députés une proposition de loi présentée par M. Le Cour et signée d'une soixantaine de ses collègues de toutes opinions, tendant à établir les droits à la pension demi-solde minimum, des marins inscrits qui, par suite d'accidents survenus dans l'exercice de leur profession, seraient dans l'impossibilité absolue de travailler.

Arrestation de 46 officiers de la garde en Russie

Londres, 25 mai. — Le *Daily-News* publie, de son correspondant à Odessa, un renseignement que nous reproduisons sous les plus expresses réserves et portant que l'avant-dernière nuit, quarante-six officiers du régiment de la garde ont été arrêtés et mis au secret.

On pense qu'une certaine désaffection s'était produite parmi les officiers de la garde, à la suite d'une déclaration du grand-duc Michel.

Le mot de despote avait été prononcé à cette occasion et serait la cause de cette mesure.

Cette nouvelle mérite confirmation, étant donnée l'hostilité actuelle de la presse anglaise à l'égard de la Russie.

LE BÉBÉ PATRIOTIQUE

Il est rose, il est blond, nous dit le *Figaro*.
On a fait sa toilette au savon du CONGO,
Puis au Chef de l'Etat, dont la visite honore
La ville, — il vient offrir un bouquet tricolore.
537844 *J. de Réguiny à Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE FESTIVAL GUIRAUD. — L'audition de lundi soir, comme la brillante répétition générale de dimanche l'avait fait pressentir, a été, en même temps qu'un régal exquis offert aux amateurs de musique bien jeune et bien française, un véritable triomphe pour l'éminent compositeur et pour les interprètes de ses œuvres.

Nous ne reviendrons pas sur la glorieuse carrière d'Ernest Guiraud, depuis l'époque de son prix de Rome jusqu'à son entrée à l'Académie des Beaux-Arts : une plume, plus autorisée que la nôtre, en a retracé ici même, il y a quelques jours, les étapes successives, en même temps qu'elle caractérisait à merveille le talent du maître. Notre rôle, beaucoup plus modeste, se résume à donner, de l'audition de lundi, une impression aussi sincère que possible.

La salle, d'abord : charmant essaim de jeunes et gracieuses femmes, en de jolies toilettes ; le théâtre offre un ravissant coup d'œil, avec, de chaque côté, un groupe de jeunes filles en robes blanches, encadrant la masse sévère des habits noirs de l'orchestre.

A huit heures et demie, M. Julien Koszul apparaît. Dès le prélude de la première suite d'orchestre, on peut juger des qualités de l'association symphonique : homogénéité, ensemble parfaits; respect de la mesure et délicatesse dans le nuancé : l'orchestre est conduit avec une incontestable autorité, et l'on sent que son directeur le tient dans la main. A noter le joli motif, si mélancolique, du début, pour hautbois, et la délicate originalité de l'intermezzo dont le détail a été rendu à la perfection.

L'excellent baryton roubaisien, M. Minssart, a soupiré de charmante façon la douce et mélancolique phrase, si élégante aussi, de la sérénade de *Galante aventure*, dont l'accompagnement renferme de si jolies broderies : dans un tout autre genre, il a enlevé avec verve les humoristiques couplets de *Madame Turlupin* :

Femme, femme, réponds-moi ;
Le démon n'est-ce pas toi ?

L'allegro de concert, pour piano, a été rendu avec cette technique impeccable et cette intelligence de l'œuvre qui caractérisent M. Koszul. Très applaudi après son interprétation, les bravos redoublent quand il reparaît avec le héros du jour, M. Ernest Guiraud, qui félicite chaleureusement le directeur de l'association, et le remplace au pupitre pour la scène et la valse du ballet *Gretna-Green*.

Voilà bien du charme, et de la grâce, et de la jeunesse ! La sève française déborde dès les premières phrases, si gaies, si souples, si déliées, que les violons chantent au début de la scène. Celle-ci est admirablement nuancée jusqu'au bout, et la valse qui la suit, avec ses langueurs caressantes, s'encadre dans un motif à l'unisson, large et puissant. Une longue ovation a été faite, après la remarquable exécution de cette superbe page, au maître et à ses interprètes — et le morceau a été bissé. C'était justice.

Combien gracieusement, et de quelle jolie voix câline, notre charmante concitoyenne, Mlle Zoé Brouchette, a dit cette si tendre, et mélancolique et rêveuse *Berceuse* :

Petit pied, petit pied rose
Bientôt tu vas me quitter...

Mlle Brouchette a fait ressortir avec beaucoup d'âme les beautés de cette petite perle — et le public lui a largement fait fête, alors qu'un très joli bouquet lui était présenté par M. Koszul.

La *danse persane* a clôturé la première partie. Si vous aimez la couleur locale, en voilà ! Dès le coup de cymbale des premières mesures, vous voguez en plein Orient. Voilà bien les étranges mélopées, aux phrases molles et langoureuses qui empoignent le voyageur, là-bas, sous la tente, aux confins de l'ensoleillé et silencieux désert, dans l'aveuglante clarté des horizons infinis! Fermez les yeux en écoutant cette musique adorable, et vous avez la nette vision de terrasses toutes blanches sous un soleil de plomb, et de palmiers verts, et de minarets trouant de leur pointe hardie le ciel bleu et profond — alors que, dans la cour intérieure du palais, autour des fontaines où l'eau murmure en s'épandant sur les gradins de marbre rose, la danse orientale étale ses voluptés maladives.

Ce morceau, au cours duquel nous avons noté une exquise phrase de violoncelle, a été vaillamment emporté par l'orchestre: le public, enthousiasmé, a fait une ovation à M. Ernest Guiraud — ovation qui a redoublé lorsque l'association lui a offert une gigantesque couronne, rouge et or, d'un type absolument nouveau, véritable chef-d'œuvre de la maison Chatteleyn.

Non moins intéressante a été la seconde partie de l'audition. Les premières phrases de l'ouverture — très travaillée — de *Piccolino* expriment à merveille l'agitation et la gaieté d'une foule en fête. Puis, changement brusque, avec un délicieux motif pour violoncelle, d'une poésie intense, bientôt repris par les premiers violons. Le final à l'unisson, ample et majestueux, est de toute beauté. L'interprétation a été excellente.

Que dire de ce délicieux *Noël*, pour chœur et orchestre, frais comme une aurore de printemps avec ses rappels des vieux noëls du moyen-âge, aux mélodies si simples et si naïves ? Les chœurs ont fait merveille, et nous avons une mention toute spéciale à décerner aux solistes, Mlles Havet et Vandecrmeren, dont le public a pu apprécier les jolies voix.

Encore un bijou — et non des moins captivants, l'originale chanson de Piccolino :

Sorrente, Sorrente !

d'un cachet italien si prononcé qu'on croit voir, en l'écoutant, les brunes filles de Capri lançant à travers le golfe enchanté, qui a Naples et le Vésuve comme fond, les notes cadencées de leurs chansons. Faut-il ajouter que Mlle Brouchette a dit cela à ravir ?

Mélodrame, solo de violon, a mis en relief les qualités de M. Laurent, qui a apporté beaucoup d'âme et d'expression dans le rendu de cette page émue. Le public l'a très vigoureusement applaudi, comme il l'a fait encore, immédiatement après, pour Mlle Brouchette, après son interprétation si gentille de l'air populaire et toujours aimé :

Il était un' bergère,
Et ron
Et ron
Petit patapon !

Le carnaval romain, dont notre collaborateur Rémy a détaillé, l'autre jour, les admirables beautés, a dignement terminé cette solennité artistique. L'orchestre et les chœurs rivalisant de verve et d'entrain, l'ensemble produisait un effet colossal, vraiment imposant.

Ce sont des applaudissements enthousiastes qui ont salué la fin de cette exceptionnelle audition — bien légitime hommage rendu à l'illustre maître qui trouvé tant de chaudes et vibrantes sympathies parmi nous. Nous sommes convaincus que M. Ernest Guiraud emportera, de son séjour à Roubaix un souvenir ineffaçable.

On ne saurait, d'autre part, trop louer ni trop remercier M. Koszul, pour le dévouement qu'il a apporté dans l'organisation de cette solennité. Il en a été l'âme. A lui revient, en très grande partie, l'incontestable succès de la soirée de lundi. M. Koszul a été, nous sommes heureux de le dire, très intelligemment secondé par la phalange qui l'entourait. D'une audition comme celle-ci l'impression se dégage, nettement, qu'il existe à suffisance, à Roubaix, les éléments artistiques requis pour entreprendre les œuvres les plus sérieuses — et aussi des chefs pour les mener à bonne fin.

MAX BONNARD.

Le projet de loi sur les emprunts des villes de Roubaix et de Tourcoing pour l'exécution d'une distribution d'eau potable. — Voici le rapport fait par M. Vival, député, au nom de la 11e Commission parlementaire d'intérêt local, chargée d'examiner le projet de loi tendant à autoriser les villes de Roubaix et de Tourcoing à contracter des emprunts pour l'exécution d'une distribution d'eau potable :

« Messieurs, les villes de Roubaix et de Tourcoing (Nord) sollicitent l'autorisation d'emprunter, savoir : la première, 4.396.000 francs; la seconde, 1.884.000 francs, soit une somme totale de 6.280.000 fr. pour l'exécution, à frais communs, d'une distribution d'eau potable à capter dans les nappes souterraines de la vallée de la Scarpe.

» Déjà en 1863, les deux municipalités s'étaient concertées pour subvenir, dans des conditions analogues, aux frais d'amenée des eaux de la Lys; mais ces eaux, de mauvaise qualité, ne peuvent servir qu'aux besoins industriels et sont absolument impropres à l'alimentation, ainsi qu'aux usages domestiques. Il serait superflu d'insister sur la nécessité de pourvoir ces deux villes, dont l'importance s'accroît tous les jours et qui comptent aujourd'hui une population de plus de 160,000 habitants, d'un service d'eau potable convenablement et largement organisé.

» C'est à cette nécessité que répond le projet actuellement soumis aux pouvoirs publics et dont il s'agit d'assurer la réalisation. Ce projet a été soumis au comité consultatif d'hygiène publique de France, qui l'a jugé susceptible d'être approuvé. Le Conseil général des ponts et chaussées a également émis un avis favorable, sous la réserve de quelques observations de détail dont il pourra facilement être tenu compte lors de l'exécution des travaux. L'entreprise sera, d'ailleurs, déclarée d'utilité publique dès que la question des voies et moyens aura été résolue, c'est-à-dire dès que les emprunts applicables à la dépense auront été régulièrement approuvés

» Ces emprunts qui s'élèveraient respectivement, ainsi qu'on l'a dit plus haut, à 4 396.000 francs pour la ville de Roubaix et à 1.884.000 franc. pour celle de Tourcoing, seraient remboursables en quarante ans à partir de 1892, sur les revenus ordinaires des budgets. Les annuités d'amortissement, calculées à 4 0/0, taux qui paraît suffisamment élevé dans la situation actuelle du marché des capitaux, monteraient à 22?.102 francs pour Roubaix et à 95.186 francs pour Tourcoing. Le tableau ci-dessous établit que le prélèvement nécessaire pour y pourvoir pourrait s'opérer sans difficulté.

Moyenne d'après les trois derniers comptes des revenus ordinaires: Roubaix, 4.001.214 fr. ; Tourcoing, 2.937.888 ; Moyenne d'après les trois derniers comptes des dépenses ordinaires : Roubaix 2.777.130 fr.; Tourcoing 1.939.082.

Excédent des recettes sur les dépenses : Roubaix, 1.224.114 fr.; Tourcoing, 1.007.805.

Prélèvements à opérer d'après le budget de 1890 sur les revenus pour le service de la dette actuelle : Roubaix, 338.511 fr.; Tourcoing, 405 658

Sommes entièrement disponibles : Roubaix, 885.603 francs; Tourcoing, 602,148.

» Il résulte de ces tableaux que les sommes à la disposition des deux villes le service de la dette une fois assuré, représentent annuellement 885.603 francs pour Roubaix et 602.148 francs pour Tourcoing. Ces sommes sont largement suffisantes tant pour garantir les annuités des emprunts projetés que pour parer à toutes les éventualités, sans compter que les recettes ordinaires se trouveront, dans un avenir prochain, notamment augmentées par le produit des concessions de la nouvelle distribution d'eau.

» Les deux emprunts devant être intégralement remboursés sur les revenus, il n'en résultera aucune augmentation de charge pour les contribuables.

» Dans ces conditions, les propositions des municipalités de Roubaix et de Tourcoing paraissent susceptibles d'être accueillies Votre Commission, en conséquence, a l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi ci-joint, qui a reçu l'adhésion du Conseil d'Etat.

» *Projet de loi.* — Article premier : La ville de Roubaix (Nord) est autorisée à emprunter à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre pour cent (4 0/0) une somme de quatre millions trois cent quatre-vingt-seize mille francs (4,396,000 fr.), remboursable en quarante années, à partir de 1892, sur ses revenus ordinaires, et destinée au paiement des frais d'établissement d'une distribution d'eau.

» Art. 2 : La ville de Tourcoing (Nord) est autorisée à emprunter, au taux de quatre pour cent (4 0/0) en vue de la même dépense, une somme de un million huit cent quatre-vingt-quatre mille francs (1.884.000 fr.) remboursable en quarante ans à partir de 1892, sur ses revenus ordinaires.

» Art. 3. — Les emprunts ci-dessus pourront être réalisés, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

» Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer pour la réalisation desdits emprunts seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'Intérieur. »

Une tentative d'assassinat, rue Turgot. — Un drame sanglant s'est déroulé lundi matin, au lever du jour, au n° 114 de la rue Turgot. A cette adresse, logeait depuis environ quinze jours une ouvrière âgée de 28 ans, nommée Marie-Thérèse Vanderhagen; cette femme habitait précédemment un hameau de Wattrelos, au *Moulin Tonton*; elle vivait avec son mari, Amand Mathieus, plus âgé qu'elle de vingt ans, ouvrier à l'établissement du gaz de Tourcoing. Cet individu est connu pour s'adonner à la boisson ; aussi des scènes éclatent elles fréquemment entre les époux.

La femme Vanderhagen, dont la réputation est excellente et qui élève très convenablement son enfant, avait souvent reproché à son mari, son inconduite, cause de leur misère; Mathieus avait répondu par des actes de la dernière brutalité. Fatiguée d'être battue, la pauvre femme se résigna à quitter son mari; elle entra dans un établissement industriel de Roubaix en qualité de peigneuse, et vint habiter un garni chez M. Masse-Ronsseaux, cabaretier, rue Turgot.

Mathieus tenta plusieurs fois de se réconcilier avec sa femme; mais celle-ci remarqua que ces avances étaient toujours faites sous l'influence de l'ivresse ; aussi leur opposait-elle un refus catégorique. Lundi matin, après s'être « donné du cœur » en absorbant force genièvre, Mathieus arriva chez sa femme. Celle-ci, voyant entrer son mari, les yeux hagards, eut de suite l'intuition de ce qui allait se passer. Elle essaya de le calmer, mais tout fut inutile; l'individu ne parvenant pas à faire sortir sa femme de son calme, lui lança une accusation aussi fausse qu'ingénieuse, puis il descendit pour chercher de la bière dans l'estaminet, afin sans doute de donner le change aux voisins. Mais il profita de cette course pour s'emparer d'un couvercle de poêle, et il remonta précipitamment l'escalier.

Plus morte que vive, la pauvre femme s'était réfugiée dans un coin de l'appartement, tenant son enfant dans ses bras. Mathieus, malgré les cris du pauvre petit que sa mère fut obligée d'abandonner, se jeta comme une bête fauve sur sa femme. Il lui laboura la figure à coups de griffes, la roua de coups de pieds et de coups de poing et la poursuivit à travers la chambre, la frappant avec l'arme que l'on sait. Continuant son œuvre, il la terrassa et lui fit à la joue gauche une morsure si profonde, que la chair fut presque entièrement déchirée. Les cris de la victime ne firent qu'accroître la férocité de l'agresseur qui, la saisissant par la chevelure, la traîna plusieurs fois autour de l'appartement. La malheureuse femme, couverte de sang, parvint enfin à s'enfuir dans la rue.

Le bruit de cette scène avait déjà attiré un grand nombre de curieux ; personne, étant donné, le caractère violent de Mathieus, n'avait osé intervenir. Lorsqu'elle apparut, chacun s'offrit à la conduire chez lui. Mme Vanderhagen, à bout de forces, fut recueillie à l'estaminet installé dans l'ancienne fabrique de M. Papon. On courut chercher M. Delattre, médecin, qui visita la blessée ; il déclara que son état était grave, mais que ses jours n'étaient pas en danger. Le médecin a constaté qu'une poignée de cheveux avait été arrachée avec le cuir chevelu et que l'os du crâne était à nu! La pauvre femme a été transportée sur une civière à l'Hôtel-Dieu.

L'attroupement qui s'était formé rue Turgot attira la police; les agents Vandamen et Averbecque pénétrèrent dans le logement de la femme Vanderhagen et y trouvèrent Mathieus qui n'opposa pas la moindre résistance. Le coupable fut conduit, solidement garrotté au poste de l'hôtel de ville, au milieu des huées du public.

Nous croyons devoir dire à cette occasion ce que nous avons déjà dit, à savoir qu'il est regrettable que le commissariat de police du 4e arrondissement soit dépourvu d'un poste d'agents : cette lacune rend le service très pénible et compromet la sécurité des habitants.

Un drame à coups de lime... rue Bayart. — La rue Bayart a été, dans la nuit de dimanche à lundi, le théâtre d'un drame qui a failli tourner au tragique. Au n. 21 habite un ouvrier brossier, nommé Auguste Verhamen; il est âgé de 48 ans; à la même adresse habite une ménagère, Mme Philomène Deschryver.

Vers minuit, le gendre de M. Verhamen, un ouvrier cordonnier, Adolphe Vermaut, qui habite la rue Grétry, arriva chez son beau-père; il était ivre; plusieurs personnes l'ont affirmé. La porte d'entrée était fermée ; il la fit sauter à coups de talons; afin de le calmer, M. Verhamen l'engagea à se mettre à table avec lui; mais Vermaut refusa. On insista tant près de lui qu'il finit par se fâcher. Des gros mots on en vint aux coups et une scène de pugilat eut lieu entre les deux hommes. Vermaut reçut à la tête un coup qui lui fit perdre beaucoup de sang. Furieux, il abandonna la lutte, mais il promit de se venger. Il retourna précipitamment chez lui, prit une énorme lime dans son atelier et sortit. Afin de surprendre son beau-père, il enleva ses chaussures et s'avança furtivement en longeant les maisons.

A ce moment Verhamen causait sur le seuil de sa porte avec un de ses voisins, M. François Moyart, à qui il faisait part de la scène qui s'était produite ; Mme Deschryver prenait également part à la conversation. Vermaut, grâce à l'obscurité, parvint à arriver jusqu'à eux, sans être aperçu, et, armé de l'instrument que l'on sait, il se mit à en frapper son beau-père à coups redoublés. M. Verhamen reçut, au-dessous de la tempe gauche, une blessure profonde qui, quelques millimètres plus haut, eût été mortelle ; dans la lutte Mme Deschryver reçut aussi une entaille à l'arcade sourcilière.

M. Moyart parvint à désarmer l'agresseur : l'arme tombe à terre et Vermaut s'enfuit chez lui.

Cette scène avait naturellement occasionné un rassemblement considérable devant l'habitation de M. Verhamen. La petite fille de celui-ci était allée chercher les agents au poste du Pont Morel. L'agent Vandamme arriva bientôt ; il visita de fond en comble la maison de Vermaut, mais ne le trouva pas ; c'est alors que l'idée lui vint de faire des recherches sur la toiture : bien lui en prit ; il trouva l'agresseur blotti dans la noche. Vermaut fut arrêté et conduit au dépôt central ; il a été interrogé lundi par M. Chauveau, commissaire de police. Il a témoigné du regret de sa conduite ; les renseignements recueillis sur son compte sont favorables. L'état de M. Verhamen n'est pas inquiétant.

Une fillette tombée dans une cave. — M. Hoveman, journalier, habitant la cour Napoléon, pavé de Lys-lez-Lannoy à Leers, se trouvait, lundi, à trois heures et demie de l'après-midi, en compagnie de sa fillette Emma, âgée de 11 ans et de plusieurs voisins, à l'estaminet Vanderplanck, rue des Longues-Haies.

La cabaretière pria les clients de faire attention aux enfants qui jouaient dans le cabaret, parce qu'elle devait descendre dans la cave, pour chercher de la bière. Elle ouvrit, à cet effet, une trappe située près du comptoir.

A peine était-elle au bas de l'escalier que la petite Emma, marchant à reculons, tomba à la renverse dans la cave.

M. Richard Vanderfelst, voisin de Hoveman, se précipita au secours de la malheureuse enfant. Il la remonta : elle se plaignait vivement de douleurs aux genoux.

Elle fut transportée sur le *car* de Lannoy.

A la *Justice*, on la descendit et on la conduisit dans un estaminet où M. Parmentier, docteur, est venu lui prodiguer des soins.

Il a constaté que la fillette avait la jambe déboîtée et différentes contusions. Ses jours ne sont pas en danger.

Un enfant tombé à l'eau. — Dimanche soir, plusieurs enfants se poursuivaient les uns les autres, près du Pont de Wattrelos. Soudain, l'un d'entre eux, Ernest Dupuis, âgé de six ans, glissa et, de faux pas en faux pas, roula dans le canal.

Aux cris poussés par ses camarades, un soldat en congé, M. Alphonse Speldoorne, âgé de 23 ans, du 15e régiment d'artillerie, de Douai, s'élança dans l'eau et parvint à retirer sain et sauf le petit Dupuis qu'il transporta chez M. Louis Parmentier, quai de Cherbourg. Après avoir reçu les soins que nécessitait son état, le jeune enfant a été reconduit dans sa famille, rue des Longues-Haies.

Une maison prise d'assaut. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un fait grave s'est passé dans un estaminet de la rue de Leuze, tenu par M. Rameaut. Un individu d'une quarantaine d'années, nommé Louis Willem, exerçant la profession de tisserand, frappait à la porte de M. Rameaut; celui-ci, croyant avoir affaire à un ivrogne, ne voulut pas ouvrir, mais les coups redoublèrent si bien que la serrure sauta et la porte fut brisée.

Willem entra résolument dans l'habitation de M. Rameaut, à qui il vint réclamer une montre en or. Celui-ci ne comprenant rien à cette demande, invita l'intrus à sortir, mais notre homme ne voulut rien entendre ; il se jeta sur M. Rameaut et le terrassa !

Willem est activement recherché ; il a déjà subi une condamnation à six mois de prison pour affaire de mœurs.

Une bagarre, rue du Nord. — L'estaminet tenu par M. Désiré Creton, rue du Nord, a été, dimanche soir, le théâtre d'une scène de violence dont les motifs sont gardés secrets. Un ouvrier d'une quarantaine d'années, nommé Adolphe Barbe, a roué de coups le cabaretier à l'aide d'un instrument cotondant qui n'a pu être retrouvé. L'agent Lorthiois, attiré par le bruit a pu s'emparer de l'agresseur au moment où celui-ci prenait la fuite. Les blessures reçues par M. Creton sont sérieuses : il porte à la tête des plaies dont la gravité a nécessité les soins d'un docteur. Une enquête est ouverte.

Un accident, sur lequel les détails manquent, s'est produit lundi matin dans un établissement industriel de la rue Saint-Antoine. Un ouvrier, dont on ne connaît pas le nom, a eu le bras droit écrasé dans un engrenage.

Un accident rue du Chemin-de-Fer. — Lundi soir, vers huit heures, le nommé Jules Leborgne se trouvait avec un ami, Jules Depretz, à l'estaminet de la *Clef d'Or*, où il habite.

A la suite d'une discussion assez vive, Depretz poussa si violemment son adversaire et celui-ci, en tombant, se fractura la jambe gauche.

Le docteur Duriez a fait transporter Leborgne à l'Hôtel-Dieu.

Un vol, rue Stéphenson. — Un vol qui dénote une audace inouïe a été commis dimanche matin chez M. Henri Mulliez, cabaretier rue Stephenson. La demoiselle de la maison, vers neuf heures du matin, s'aperçut que le tiroir du comptoir était ouvert ; elle n'attacha aucune importance à cette remarque, elle le ferma et plaça la clef sur l'étagère.

Quelques instants après, plusieurs individus entrèrent au cabaret ; l'un d'eux remit en paiement une pièce de cinq francs à Mme Mulliez ; celle-ci ouvrit le comptoir pour prendre de la monnaie, mais grande fut sa stupéfaction en constatant qu'une somme de soixante-dix francs, en or et en argent, avait disparu Il a été impossible de retrouver les traces des voleurs.

Un accident rue Blanchemaille. — Lundi après-midi, vers une heure, la voiture de M. Martens, boulanger, rue du Tilleul, descendait la rue Blanchemaille, quand, à proximité de la rue Saint-Vincent-de-Paul, le cheval glissa et s'abattit.

M. Martens, projeté sur le sol, ne s'est fait que des contusions peu graves à la tête.

Un accident rue de l'Epeule. — Un accident qui probablement entraînera la mort de la victime, s'est produit, lundi matin, rue de l'Epeule. Un ouvrier nommé Henri Dhallum, habitant chez M. Lagache, cabaretier, rue de l'Epeule, 19, était rentré chez lui dans un état d'ébriété assez prononcé. Il ouvrit sa fenêtre, mais, en se penchant, il perdit l'équilibre et vint s'abîmer sur le pavé. M. le docteur Lepers, appelé pour lui donner des soins, ne constata aucune fracture, mais il craint des lésions internes.

Une scène de violence s'est produite, lundi matin, à l'estaminet du Violon, rue de Magenta. Plusieurs individus ivres ont roué de coups une pauvre femme ; la malheureuse a eu la figure criblée de contusions et elle a dû avoir recours à la police pour la protéger.

Une chute rue de Lille. — Un septuagénaire, M. Jean Bidot, est tombé lundi matin dans la rue de Lille ; il s'est brisé la rotule du genou gauche et a reçu des contusions à la figure. M. Bidot, a été reconduit chez lui, en voiture, rue de Tourcoing.

Quatre arrestations. — La police a opéré les arrestations suivantes : 1° Louis Vanenke, âgé de 48 ans, tricier de laines, habitant rue Fin de la Guerre, à Tourcoing, pour vagabondage et mendicité; 2° Joseph Soris, 42 ans, demeurant à Mouscron, pour infraction à un arrêté d'expulsion en date du 16 avril 1888; 3° Sophie Delabes, 25 ans, éplucheuse, rue de la Chapelle Carette et 4° Victor Eckout, 29 ans, tisserand rue de l'Alma, tous deux pour vol commis au préjudice de M. Charles Eckout, rue Sainte-Elisabeth, 18

Une clarinette qui se promène. — Un habitant de la rue Sainte-Thérèse, M. Alfred Navaux, passant rue du Collège, dans la nuit de dimanche à lundi, aperçut au milieu de la chaussée un étui en cuir noir qu'il rapporta chez lui. Cet étui renfermait une clarinette neuve! On se demande si ce ne serait pas le produit d'un vol. M. Navaux tient l'instrument à la disposition de la personne qui pourrait lui fournir des explications au sujet de cette trouvaille.

Wattrelos. — *Un accident.* — Lundi matin, une femme âgée de 45 ans, Mme Léonie Mossion, en descendant un seau de lait dans sa cave a fait une chute si malheureuse qu'elle s'est fracturée le bras droit, et a reçu une blessure profonde à la tête.

Une fillette de neuf ans, Marie Delattre, poussait dimanche soir, avec une de ses petites voisines, un chariot arrêté sur la route. Soudain le véhicule avança et la jeune Delattre, perdant l'équilibre, tomba la tête sur le pavé. Le choc fut si violent qu'elle perdit connaissance. Marie Delattre s'était brisée deux côtes : néanmoins son état est assez satisfaisant.

— *Un vol important.* — Dimanche, vers onze heures du soir, un vol important a été commis, chez M. Louis Delneste, cultivateur et conseiller municipal, au hameau du Beck.

Pendant l'absence de celui-ci, des malfaiteurs se sont introduits chez lui en fracturant la porte ; ils ont fait sauter la serrure des meubles qu'ils ont fouillés de fond en comble. Ils ont enlevé des effets d'habillement, une somme de 25 francs placée dans une armoire et une chaîne de montre en or d'une grande valeur. Le montant de ce vol est évalué à plusieurs centaines de francs. Un ouvrier qui a travaillé pendant plusieurs semaines chez M. Delneste, est soupçonné d'être l'auteur de ce vol : il est activement recherché.

Croix. — *L'incendie de dimanche soir.* — Voici de nouveaux détails sur l'incendie d'une meule de blé appartenant à M. Selosse-Ducroquet, fermier, et située chemin des Ogiers, que nous avons annoncé hier:

C'est vers neuf heures et demie que le feu a été aperçu par la servante de M. Selosse, qui donna immédiatement l'alarme

De prompts secours furent organisés : les domestiques de la ferme, aidés de passants et de voisins essayèrent d'abord de combattre le feu à l'aide de seaux d'eau, mais n'y pouvant réussir, après une demie heure d'efforts, ils prévinrent le poste des pompiers : en même temps le tocsin se faisait entendre.

Bientôt, une foule considérable se trouva sur les lieux du sinistre: deux pompes à bras furent amenées et mises en batterie, sous les ordres de M. Roger, commandant.

Les flammes enveloppaient complètement la meule et, bien que l'eau n'ait pas fait défaut, tous les efforts ont été inutiles.

On avait essayé aussi d'arracher des gerbes, au moyen de crochets, mais, de ce coté également, les efforts ont été nuls.

On s'est borné alors à inonder le foyer de l'incendie afin d'éviter de nouveaux désastres ; la ferme de M. Selosse étant située à environ 40 mètres de là.

Les pompiers sont rentrés à leur poste lundi matin, à 6 heures. Un homme de garde a été laissé sur les lieux. A onze heures, on pouvait encore apercevoir des flammes.

La meule contenait environ 8000 gerbes: les dégâts sont évalués par le propriétaire à 2000 francs; il y a assurance à la Métropole.

Cet incendie paraît devoir être attribué à la malveillance. Un ancien domestique de M. Selosse, sujet belge, qui a quitté la ferme il y a environ deux mois, a proféré à cette date des menaces. Dernièrement, il a dit à un domestique qu'il se disposait à partir pour Paris. Une plainte a été déposée.

Détail curieux : Il y a huit ans, à pareille date, un dimanche, à 11 heures 1/2 du soir, sur le même emplacement une meule de blé, propriété de M. Selosse, était également la proie des flammes.

Wasquehal. — Les membres du bureau de bienfaisance se réuniront, vendredi, 29 mai, à six heures du soir pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : Compte de l'exercice 1890; budget additionnel de 1891; budget primitif de 1892; questions diverses.

— En raison du mauvais temps, la deuxième journée de la kermesse n'a pas présenté plus d'animation que celle de la veille.

— *Deux vols.* — Le premier a été commis au hameau du Capreau, planche au Riez, la nuit de dimanche à lundi, chez M. Edouard Oatillon, charpentier.

Les malfaiteurs, pour pénétrer dans la maison, ont arraché un volet, puis brisé un carreau. Ils se sont emparés d'effets d'habillements et d'une somme de trois francs qui se trouvait dans une bourse.

Le deuxième vol a été perpétré au hameau du Haut-Vinage, chez les époux Bouchery, journaliers, dans la nuit de samedi à dimanche.

Ici les voleurs ont pris différentes poules et un coq d'espèce.

Les auteurs sont inconnus; des plaintes ont été déposées.

— Plusieurs individus, de Marcq-en Barœul, croit-on, étaient venus à la ducasse, dimanche, avec l'intention bien arrêtée de démolir les baraques de plusieurs forains. Ces derniers ayant eu vent du complot, en informèrent le garde Wanin qui se mit à leur recherche. Il les engagea à partir, mais les inconnus, au lieu de s'éloigner, se concertèrent et revinrent à nouveau.

Cette fois le garde leur donna la chasse jusqu'au pont du cimetière et ils ne reparurent plus.

Hem. — *Carrousel.* — La deuxième journée du carrousel n'a guère obtenu plus de succès que la première. Pourtant les coureurs étaient relativement nombreux : en revanche, le public faisait complètement défaut.

Comme le dimanche, la *Musique municipale* s'est rendue au devant des cavaliers à l'estaminet de *Ma Campagne*, tenu par M. Desbonnet, au Petit-Lannoy.

La lutte a été vive. Les prix ont été ainsi remportés Le 1er, 30 francs, par MM. Clovis Bourgois, de Pecq; 2e, 50 fr., Julien Ducatillon, de Néchin; 3e, 30 francs, Henri Lebrun, de Bondues; 4e, 20 fr., Jean Liénard, d'Hellemmes; 5e, 15 fr.; Charles Notte, d'Hem.

Les surprises, fort jolies, ont été réparties de la façon suivante :

1re, Jean-Baptiste Lebrun, de Bondues; 2e, Désiré Duquesnoy, Toufflers; 3e, Désiré Lefebvre, Annapes; 4e, Elmon ; Hennion, Marcq-en-Barœul; 5e, Daniel Isbied, Emmerin

Commencé à six heures, le carrousel a pris fin à huit heures et demie. Les cavaliers étaient au nombre de 64.

L'honorable M. Mulliez, ancien maire de Lannoy, a présidé les opérations du carrousel comme il le fait d'ailleurs depuis 39 ans.

Pendant la fête, la *Musique municipale* a joué les morceaux les plus entraînants de son répertoire.

Lannoy. — Voici le programme du concert qui sera donné sur le kiosque de Grande-Place, par la *Musique municipale*, le dimanche 31 mai : 1° Marche du *Lendit* D. Daniel; 2° *Psyché*, ouverture, J. Reynaud; 3° Grand air du *Châlet*, pour basse solo, Adam; 4° Air varié pour saxophone alto, Mullot; 5° Qui vive! Patrouille! polka, XX.

Leers. — M. H. de Mallortie, contrôleur principal des contributions directes à Lille, se rendra à Leers le 26 mai 1891, à 9 h. du matin, à la mairie, pour les mutations de 1891 pour 1892.

Flers-Breucq. — Des jeunes gens inconnus, mais qu'on croit domiciliés à Wasquehal, ont, dans la nuit de dimanche à lundi, commis des dégâts à la ferme de M. Carrette; ils ont détruit différentes barricades renfermant des prairies et un potager.

Au moyen des palissades qu'ils avaient enlevées, ils ont coupé des fils de fer placés autour d'un enclos au lieu dit la Ruelle Bazile.

Trois génisses ont ainsi pris la fuite : heureusement M. Carrette a été prévenu à temps.

A différentes reprises déjà, M. Carrette a été l'objet de semblables actes de malveillance.

Baisieux. — Le recensement des chevaux, juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, a eu lieu, lundi, à sept heures du matin, sous la présidence de M. Le Bachel, lieutenant au 19e chasseurs à cheval, à Lille, assisté, de M. Chevalier, maréchal des logis, comme secrétaire et de M. Tellier, vétérinaire.

Toufflers. — Le Conseil municipal de cette commune s'est réuni dimanche 24 mai, à onze heures du matin, à l'effet de procéder à l'installation de M. J.-B. Badoux, élu conseiller municipal le 15 mars dernier, et à la nomination d'un adjoint, en remplacement de M. Fin, décédé. M. L. Brunin, cultivateur, a obtenu 15 voix sur 15 votants et a été proclamé adjoint.

REUNIONS ET CONVOCATIONS

Les membres de la ... de la Concorde sont invités à assister à la réunion mensuelle qui aura lieu le jeudi 28 courant à huit heures très précises.

— *Chambre syndicale patronale des coiffeurs de Roubaix.* — Une réunion générale des coiffeurs de Roubaix, aura lieu le mardi 26 courant, à 9 heures précises du soir, au café Fournisien, rue du Vieil-Abreuvoir. Ordre du jour : Formation de la société.

Tout le monde en veut. — Une grande école de philosophie prétend que le critérium de certitude le plus certain, c'est l'expression unanime de l'opinion publique : si l'opinion publique s'accorde à reconnaître l'excellence d'un produit, on a donc toutes raisons de croire que ce produit a le droit de revendiquer la sympathie et la confiance générales.

C'est le cas pour la délicieuse eau du Saulchoir, des sources minérales ferrugineuses naturelles de Kain. Tous ceux qui en font usage, et ils sont légions aujourd'hui, sont unanimes à vanter ses qualités et à la placer au premier rang parmi les produits ferrugineux. Nous avons recueilli à Roubaix même, de la bouche de ceux qui en avaient goûté, les attestations les plus flatteuses et, il est juste de le dire, les plus méritées.

Les eaux du Saulchoir, d'une consommation quasi-générale aujourd'hui, seront bientôt sur toutes les tables et auront incontestablement détrôné leurs rivales On s'en procurera chez MM. Delaporte, Quagheheur, Dienne, Deschoolt, Corbeaux, Delarra, Duburcq, Cambier, Wicart, Fontaine, Richert, Coille, Druelle, Leroy, Bole, Deberdt, Auguste Legraud, Leflon, Delvas, Turlur, Hennequant, Taillier, Florquin, Legez ; chez MM Cheminade (Epicerie Centrale); Montignies, rue du Bois ; Tiberghien, Calonne et Duthoit, rue de l'Epeule ; Dendievel, rue St-Georges; Durant, Dewiele, rue de l'Ermitage ; Cuignet, rue Archimède ; Dauwe-Parent, rue de la Chapelle-Carette ; Ducoulombier, Henri Voreux, rue de l'Ommelet ; Sprietvoreux, rue de Tourcoing ; Bernard-Spriet, rue de Lannoy ; Dubus-Delespierre, rue de l'Alma ; Félix Tilge, rue Jacquard ; Desfontaines, Grande-Place ; Oudar-Florin, place du Trichon ; Lecomte-Contamine, place de la Liberté. Pour les commandes en général, et, spécialement, pour les commandes en gros, s'adresser à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve. 53142

Laiterie de la Macquellerie. — Lait garanti pur non écrémé. (*Voir annonce 3e page.*) 26703

Mlle E. SÉNÉPART prévient le public, qu'à partir du 1er juin, elle ouvrira un *établissement d'accouchements*, rue Vauban, 23, route de Lille, à Roubaix. 53724—26755

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier**, de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, à partir du 28 courant, tous les **jeudis** (excepté le 3me jeudi du mois), de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège). 53317—26558

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable. Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 fr. 50**, selon le genre. 52205—26052

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

26 MAI 1753. — **Ordonnance** de l'intendant de Flandre prescrivant aux redoubleurs, tourneurs de fils de laine et autres ouvriers de la manufacture de Roubaix de rendre fidèlement aux fabricants, les déchets et pluquins de laine, qu'il leur est défendu, sous peine de prison, de s'approprier et de vendre à leur profit. (*Archives de Roubaix*, HH. 41, f° 130).

26 MAI 1835. — Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'établissement d'une Caisse d'épargne à Roubaix. (*Archives de Roubaix*, D I (a) 3, p. 46).

26 MAI 1846. — Ordonnance royale portant à neuf le nombre des prud'hommes de Roubaix, qui primitivement n'était que de sept, d'après le décret impérial du 7 août 1810. (*Voir l'éphéméride de cette date*). Cette ordonnance maintient cependant les deux suppléants nommés pour remplacer les membres titulaires en cas de décès, de démission ou d'empêchement. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. V. p. 299).

TOURCOING

Mort de M. Debœuf. — M. Debœuf, notaire honoraire, président de la société de St-François-Regis, est mort presque subitement lundi dans la matinée. La veille il avait encore assisté à tous les offices de St-Christophe et, lundi, il s'était levé comme d'habitude, et était même sorti un moment sur le trottoir.

En rentrant il s'affaissa tout à coup, respirant avec effort ; on courut chercher le médecin et un prêtre qui arriva à temps pour lui administrer les derniers Sacrements ; peu de temps après il rendait le dernier soupir.

Le défunt était né à Armentières et avait été longtemps principal clerc chez M. Castrique, puis chez son successeur et gendre, M. Debruyn. Il avait repris, en 1864, l'étude de M. Hassebroucq-Motte, le maire actuel de Tourcoing. Il a eu pour successeur son fils aîné.

M. Debœuf avait eu il y a quelque temps une légère attaque d'apoplexie dont il s'était remis très vite. C'est à une seconde attaque qu'il a succombé.

La confirmation à St-Christophe. — Mgr l'archevêque de Cambrai ne peut, par suite de son état de santé, faire sa tournée pastorale annuelle. En outre une légère indisposition a forcé Mgr Monnier de rentrer momentanément à Cambrai. On se serait donc trouvé dans l'obligation de remettre la confirmation à l'année prochaine, dans un certain nombre de paroisses, si Mgr l'évêque de Monaco ne s'était mis à la disposition de notre vénérable archevêque.

C'est ainsi que le prélat Monégasque est venu lundi, administrer le sacrement de confirmation aux nombreux enfants réunis des paroisses de St-Christophe, Saint-Eloi, Sacré-Cœur et Mouvaux.